



Auch, le 10 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dermatose Nodulaire Bovine : Philippe Dupouy, Président du Département du Gers, demande une vaccination immédiate du cheptel gersois face à la menace du virus

Le virus de la Dermatose Nodulaire Bovine est désormais aux portes du département du Gers. Avec un cas confirmé dans les Hautes-Pyrénées, la menace devient bien réelle pour l'ensemble des éleveurs bovins du territoire.

Dans un courrier adressé à Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture, Philippe Dupouy, Président du Département du Gers, sollicite une vaccination immédiate de l'ensemble du cheptel gersois : « *La propagation de la DNB impose désormais une action immédiate : nous devons vacciner l'ensemble des élevages bovins du Gers sans délai, avant que ne survienne une contamination massive aux conséquences irréversibles. Les délais de montée en protection après vaccination sont connus, chaque jour perdu accroît considérablement le risque d'abattages massifs et de bouleversements économiques et patrimoniaux pour nos agriculteurs.* ».

Le Président soulève également un enjeu local majeur concernant la race mirandaise, déjà très fragile, et pour laquelle les éleveurs sont fortement engagés depuis plusieurs années : « *Notre département, profondément rural, est également le berceau de races locales fragiles, notamment la race mirandaise, dont il ne subsiste que 1 050 mères, dont 75 % situées dans le territoire de l'Astarac, en proximité directe avec une exploitation infectée dans les Hautes-Pyrénées. La disparition potentielle d'une telle race, emblématique de notre identité et de notre biodiversité agricole, serait un drame irattrapable. La vaccination est aujourd'hui la seule barrière capable d'éviter que cette menace ne devienne réalité.* ».

Enfin, le Président demande l'ouverture de négociations approfondies avec les pays européens afin de garantir les exportations de bovins vaccinés : « *Aujourd'hui, seuls 2 pays européens acceptent l'entrée de bovins issus d'élevages protégés, ce qui place nos producteurs dans une situation intenable : ils sont incités à se protéger d'un virus, tout en voyant leurs débouchés commerciaux se fermer.* ». Il appelle également à une révision des dispositifs d'indemnisation : « *Les dispositifs d'indemnisation, bien qu'existant, demeurent nettement insuffisants : ils ne couvrent ni la perte économique réelle, ni l'arrêt d'activité de plusieurs mois nécessaire à la reconstitution des troupeaux. De tels effets économiques et humains sont aujourd'hui insupportables pour les exploitations concernées.* ».